

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 MAI 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Madame SONNERY, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Monsieur BERNE, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SEYTIER à Monsieur FABRE
Madame ARBORE à Madame FALCON
Madame JACQUET-FRANCILLON à Monsieur GUEUR
Monsieur PITTO à Madame QUELIN

EXCUSÉE :

Madame BRISSEZ

Le quorum est atteint.

Madame BOULIN-BARDET est désignée secrétaire de séance.

2026.04.07

CONVENTION DE CESSIION DU CAMION FRIGORIFIQUE IVECO

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.2.2 Autres cessions

Le mode de gestion en repas livrés, mis en place depuis septembre 2024 au sein de la restauration collective scolaire, a depuis fait la preuve de son opérationnalité. Il a donc été décidé d'engager la vente du camion frigorifique, jusqu'alors utilisé pour assurer les liaisons entre la cuisine centrale et les restaurants satellites, véhicule dont la mise en service remonte à 2017.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260521-DEL_2026_04_07-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

Une mise en vente aux enchères sur la plateforme AGORASTORE n'a reçu qu'une seule offre à 18 000 € TTC.

En parallèle, la Ville a été destinataire de 2 propositions, l'une en date du 22 janvier 2026 d'un montant de 24 000 € TTC, et l'autre en date du 10 février 2026 d'un montant de 24 600 € TTC.

La Ville d'Ambérieu-en-Bugey souhaite retenir l'offre mieux-disante, à savoir :

| Type de biens | Modèle | Acquéreur | Offre TTC |
|---------------------------|---------------------------|---|-----------|
| IVECO Camion Frigorifique | Immatriculation EK-495-CD | NO LIMIT 22 rue du Lac 69 550 CUBLIZE | 24 600 € |
| Total TTC | | | 24 600 € |

Il est précisé que le véhicule est cédé dans l'état où il se trouve.

L'acquéreur s'engage expressément à n'exercer aucun recours au titre de tout dysfonctionnement ou, plus généralement, de tout vice, qu'il soit apparent ou caché.

La Commission Municipale **Services Ressources**, lors de sa séance en date du **04 mai 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'APPROUVER** les termes de la convention de cession du bien jointe en annexe, à conclure avec l'acquéreur indiqué dans le tableau ci-dessus ;
2. **D'ACCEPTER** la vente pour un montant total de **24 600 € TTC** ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant pour le bien cédé.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 21 MAI 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Christine BOULIN-BARDET
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260521-DEL_2026_14_07-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026

